

COMMUNE DE CHARRIN

SEANCE DU 04 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARRIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur CAILLOT Serge.

PRESENTS : MM Serge CAILLOT, Pierre ALCALDE, Christophe AUGER, Patrick BERNARD, Daniel COLIN, Hervé GARÇON, Jean-Pierre MARTIN, Florent PERROT, Gilles TEULADE et MME Cécile MEYER.

Excusées ayant donné procuration : Madame Sandrine DEVAUCOUT à Monsieur Serge CAILLOT et Madame Dominique COLY à Madame Cécile MEYER.

Absente : Madame Éléonore HUGUET.

Secrétaire : Monsieur Patrick BERNARD.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 JANVIER 2024 :

Monsieur Serge CAILLOT ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 22 janvier 2024 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il donne ensuite lecture du courrier de démission de Madame Aurore PUYDEBOIS à compter du 1^{er} mars 2024 ; il sera transmis à la Préfecture.

ZONES D'ACCÉLÉRATION

Monsieur le Maire présente le dossier de consultation des zones d'accélération qui sera mis à disposition de la population avant validation du Conseil Municipal le 15 avril prochain. Il propose ensuite que cette consultation ait lieu du 18 au 29 mars en mairie pendant les horaires d'ouverture. Les élus acceptent ces dates et horaires. Une information en boîtes aux lettres, sur le Journal du Centre et sur le site Internet sera diffusée.

Monsieur Serge CAILLOT informe les élus que la commune de Charrin fera partie des dossiers instruits en 2025 par les services de la Préfecture. En effet, les premiers dossiers seront ceux envoyés jusqu'au 31 mars 2024.

TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE DE LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Monsieur Serge CAILLOT informe les élus qu'à compter du 01/01/2024 la Loi Climat et Résilience prévoit la décentralisation des compétences de police de la publicité extérieure au profit des Maires. Il explique que cette loi prévoit 2 cas de figures :

- La commune se situe dans un EPCI compétent en matière de PLU ou de RLP ; dans ce cas les pouvoirs de police de la publicité peuvent être transférés au Président de l'EPCI.
- l'EPCI ne possède aucune de ces 2 compétences ; les pouvoirs de police de la publicité sont transférés au Maire.

La commune de Charrin fait partie de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan ayant la compétence en matière de PLU, les pouvoirs de police concernant la publicité extérieure peuvent donc être transférés à l'EPCI. Cependant, les Maires peuvent si opposer jusqu'au 01/07/2024.

Après discussion, les élus décident à l'unanimité de s'opposer à ce transfert de pouvoir de police en matière de publicité extérieure.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du courrier de Nièvre Ingénierie qui propose d'instruire ces dossiers de publicité extérieure dans les mêmes conditions que les dossiers d'urbanisme qu'ils traitent déjà à savoir 66.5 € par dossier sans augmentation du coût de l'adhésion. Les élus acceptent de leur confier ces instructions.

DEMANDE D'ACHAT DE 2 PARCELLES AU LIEU DIT LE PETIT BOIS

Monsieur Serge CAILLOT rappelle aux élus que 3 terrains ont été bornés au Petit Bois et qu'il a reçu une demande pour l'achat de 2 de ces parcelles par les mêmes personnes. Il demande donc aux Conseillers de se positionner sur cette demande. Monsieur Gilles TEULADE prend la parole et explique que s'il a été décidé au départ de faire border 3 terrains le but était d'avoir 3 familles, il est donc contre ; Monsieur Christophe AUGER est également du même avis. Madame Cécile MEYER pense que ces parcelles n'ont pas une grande superficie et qu'il faudrait donc y réfléchir ; Monsieur Hervé GARÇON rappelle que les parcelles font entre 1 600 et 1 900 m² et qu'elles sont donc beaucoup plus grandes que celles du lotissement par exemple. Après discussion, les élus refusent l'achat de 2 parcelles à la même personne. Les demandeurs en seront informés.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AAPPMA

Monsieur Serge CAILLOT donne lecture du courrier de demande de subvention reçu de la part de l'AAPPMA. Après discussion, les élus leur allouent 250 € pour l'année 2024.

PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle aux élus que suite à la commission personnel, Monsieur HISSINGER Judicaël débutera son contrat le 02 mai 2024. Les termes du contrat ont été défini lors du Conseil Municipal du 13 novembre dernier.

Il les informe ensuite que Madame Wendy MICHEL sera en congés du 05 au 30 août 2024 et demande donc aux élus s'ils connaissent une personne susceptible d'effectuer son remplacement pendant ces 4 semaines les matins. Il précise également qu'une formation sera nécessaire 2 semaines avant le remplacement soit à compter du 22 juillet 2024.

Madame Cécile MEYER prend la parole et demande si un élu sans emploi est en droit de faire se remplacement. Le Centre de Gestion sera interrogé et le sujet sera redébatu lors du prochain Conseil Municipal.

TRAVAUX

Monsieur le Maire présente un devis pour un columbarium avec 3 cases reçu de la part des Pompes Funèbres Thause d'une valeur de 1 500 € TTC. Les élus donnent leur accord de principe sur la validation de ce devis, mais souhaitent attendre la commission finances avant validation officielle.

Il les informe ensuite de 2 demandes de la part de la locataire du logement au-dessus de la mairie ; un éclairage pour le soir entre le trottoir et sa porte d'entrée et un radiateur dans une chambre qui ne fonctionne pas. Messieurs Christophe AUGER et Hervé GARÇON précisent qu'un éclairage à cet endroit n'est pas envisagé pour le moment et Monsieur GARÇON chargera Monsieur Stéphane LAUMAIN d'aller vérifier le radiateur endommagé.

Enfin, Monsieur CAILLOT informe le Conseil Municipal qu'il a reçu Monsieur Stéphane AUROUSSEAU et Monsieur Jérémie BERGERET du Crédit Agricole qui l'ont informé que des aides financières étaient possibles dans le cadre de projet de réhabilitation du patrimoine de la commune ; il souhaiterait déposer un dossier pour le changement du portail du cimetière. Monsieur Hervé GARÇON pense qu'un dossier de DETR sur cette opération ne serait pas retenu, cela est donc une bonne idée de déposer ce dossier. L'ensemble des élus acceptent.

QUESTIONS DIVERSES

Rendez-vous avec Monsieur Alain RENIER : Monsieur le Maire informe les élus qu'il rencontrera Monsieur RENIER le 16 mars prochain concernant une parcelle qui intéresserait l'Association Sportive. Il faudra définir la superficie ainsi que les modalités de mise à disposition (vente / location).

Camion de pizza : Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de demande d'installation d'un camion de pizza les vendredis soir avec branchement. Les élus souhaitent d'abord en parler avec Madame Sylvie NIAULAT gérante du Petit Monde de Sylvie. La question sera revue lors du prochain Conseil Municipal.

Factures EDF : Monsieur le Maire alerte les élus sur la dernière facture reçue d'EDF qui est en nette augmentation. Monsieur Christophe AUGER vérifie les compteurs et données de la commune et montre que la consommation est constante et régulière. Cependant, le poste du vélo route présente des pics de consommations, correspondants aux journées de réunions.

Après discussions, les élus décident :

- de ne plus allumer le chauffage lors de réunions au vélo route
- de faire un rappel à la vigilance sur tous les postes.

PAV aux Arbelats : Monsieur Serge CAILLOT rappelle que les PAV ont été déplacés et que de ce fait le trottoir pour stationner devant est trop haut ; il propose qu'un bateau soit créé. Les élus suggèrent plutôt de tourner les PAV le long de la route.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est terminé et demande aux élus s'ils ont des questions.

Monsieur Hervé GARÇON prend la parole et explique que le broyage par l'agent de la Communauté de Communes va commencer notamment aux Ouches Gilet. Il explique donc que les propriétaires de haies se trouvant sur le domaine public seront avisés qu'elle sera broyée.

Monsieur Patrick BERNARD annonce que le règlement du cimetière doit absolument être revu. La commission va travailler dessus. Madame Cécile MEYER accepte de faire partie de la commission cimetière.

Madame Cécile MEYER prend la parole et informe une nouvelle fois que les véhicules passent trop vite sur la rue Noire. Plusieurs idées sont évoquées pour palier à ce problème et après discussion, les élus décident à l'unanimité que ce chemin rural sera interdit à tous véhicules à moteur sauf riverains à compter du 1^{er} avril 2024.

Monsieur Gilles TEULADE interroge Monsieur Serge CAILLOT en tant que Président de la Communauté de Communes sur le projet d'assainissement collectif du Bourg. Ce projet ne pourra pas être inscrit au budget 2024 faute de moyens financiers. Monsieur Hervé GARÇON propose de financer ce projet par un emprunt mais cela n'est pas possible au vu du taux d'endettement du service assainissement de la Communauté de Communes. Ils précisent que Charrin possède un grand nombre d'habitants dans son Bourg mais que le manque de ce service est un frein pour son développement. Messieurs Gilles TEULADE et Hervé GARÇON souhaitent que ce projet ne soit pas abandonné et qu'il se réalise très rapidement.

Fin de séance : 20h50